

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL)

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 17 février 2026, les plans suivants relatif à la révision l'aménagement local :

- **Plans de zones**
- **Plans des dangers naturels**
- **Règlement communal sur les constructions**

Ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal ; le règlement est disponible sur notre site Internet : www.muriaux.ch/Officiel/Règlement

Conseil communal Muriaux